

# Points importants pour les futurs résidents

(*Bien lire les documents fournis*)

Les documents à remettre **au plus tard le jour de l'arrivée** :

- 1 - L'attestation d'**assurance habitation** couvrant les risques locatifs (incluant le vol et la responsabilité civile) :

**Précision pour l'assurance** : Chambre meublée avec un coin lavabo de 13 m<sup>2</sup>

**Attention !!!** l'assurance doit être au nom et prénom de l'étudiant.e logé.e  
**Ne pas oublier l'adresse de l'école** (voir page 2)

- 2 - La **caution** de 280,00 € par chèque à l'ordre de « l'agent comptable INESAAE » Rennes :  
Elle est encaissée
- 3 - L'**annexe** au contrat/règlement intérieur complétée et signée.  
↳ Seul le règlement intérieur fourni par notre service par mail est valable

## A noter pour la date de fin de contrat de résidence :

Pour les résidents présents 1 semestre → la date de fin est le **31 janvier 2025**  
Pour les résidents présents **toute l'année** scolaire → date de fin le **30 juin 2025**

Transmettre les documents par mail au **format pdf** à l'adresse : [heberge@agrocampus-ouest.fr](mailto:heberge@agrocampus-ouest.fr)

---

La prise de possession de la chambre et remise de la clé se fait **le jour de la rentrée administrative** :

- le jeudi après-midi **29/08** pour les L1 agroalimentaires,
  - le lundi matin **02/09** pour les L3 agronomes,
  - *tous les étudiant.e. bénéficiant d'une chambre*
- } *Vous emménagez le jour-même*

**À noter !** L'attribution de votre chambre est définitive vous n'en changerez pas après le week-end d'intégration.

**Important !!!** « Le week-end d'intégration » est facultatif et n'a aucune interaction avec l'organisation des résidences et le règlement intérieur.

**La facturation** se fait tous les trimestres soit de : **septembre à décembre - janvier à mars - avril à juin**, voir document « contrat/règlement intérieur ». Une facture est envoyée par courrier à l'adresse des parents, sauf indication contraire dans le dossier d'inscription.

Les étudiants peuvent demander une chambre pour les années suivantes. L'attribution sera réalisée en fonction des disponibilités et des priorités définies par l'école.

Pour des questions de **sécurité** vous devez prévoir uniquement des multiprises avec interrupteur.



Oui



NON

**Pas de multiprises sur des multiprises**

Pour les étudiants qui habitent loin de Rennes un **petit** frigo type table-top est autorisé dans la chambre.

#### L'adresse à indiquer pour recevoir vos courriers postaux :

→ L'institut Agro Rennes-Angers  
**Précisez la cité**  
65, rue de Saint-Brieuc  
CS 84215  
35042 Rennes cedex

Les colis ne sont pas acceptés, leur livraison est à prévoir :

- Soit en relais colis
- Soit en bureau de poste : un récépissé sera déposé dans les casiers courrier en cité 1 (Riffault)



**A bientôt !**

**Le service des résidences et de la restauration**

#### **IMPORTANT !!**

Si vous rencontrez des difficultés d'adaptation au cours de votre séjour, n'hésitez pas à venir nous voir, la discrétion est assurée avec votre accord. Nous sommes en lien avec la Direction des Formations (DFVE) et la DRI (Direction des Relations Internationales) pour vous aider.

Informations résidences :

<https://intranet.institut-agro-rennes-angers.fr/vie-pratique/hebergement> → onglet « campus Rennes »